

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 07 juin 2022



Présents : Valérie BENOIT, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents : Olivier BERNARD procuration donnée à Florence MIELLE, Chloé DOREY procuration donnée à Myriam CHABRAT

Secrétaire : Gilles BUFFET

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité.

Règlement périscolaire 2022 - 2023.

Le règlement du Service Périscolaire pour l'année 2022 – 2023 a été validé à l'unanimité, sans remise en cause et sans changement significatif.

Tarif cantine garderie 2022 - 2023.

La commission scolaire propose de ne pas appliquer d'évolution aux tarifs de cantine et de garderie pour l'année à venir.

Cependant, le contrat de prestation de restauration arrive à son terme et un nouvel appel d'offre vient d'être lancé. Le nouveau contrat prendra effet à partir du premier septembre et dans le contexte inflationniste actuel, il est probable qu'une hausse tarifaire intervienne. Si tel devait être le cas, cette augmentation serait répercutée sur le prix des repas (la commune facture ceux-ci à prix coûtant)

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce principe de calcul.

Les tarifs réels seront communiqués dès validation du nouveau prestataire.

Recours au service civique.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le recours à 2 contrats de service civique pour des missions restant à définir dans le cadre de l'école et du service périscolaire.

L'association Unis-Cité, experte du service civique, sera en charge du recrutement des volontaires.

Création d'un poste d'animation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajustement horaire d'un poste d'animation pour répondre aux besoins de l'activité périscolaire.

Renouvellement de la convention constitutive d'un groupement de commande.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la convention constitutive d'un groupement de commande pour les prestations de repas dans le cadre périscolaire (sous la coordination de la commune d'Arc-sur-Tille)

Motion de soutien AMRF à la résolution intitulée « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires ».

L'Association des Maires Ruraux de France a rédigé une liste de 100 propositions visant à renforcer le principe de libre-administration des communes et à replacer le maire au centre de l'action du bloc communal et demande le soutien des communes affiliées.

Sans percevoir la finalité de la démarche, le conseil vote avec 14 abstentions et 1 voix contre.

Modalité de publicité des actes administratifs.

Au 01/07/22, les collectivités de plus de 3.500 habitants, ainsi que les communes n'ayant pas délibéré avant cette date, doivent publier les actes administratifs non individuels et non réglementaires (par exemple toutes les délibérations du conseil municipal), de manière électronique.

Le maire propose donc de prendre une délibération pour garder le mode de communication actuel (papier + information sur le site internet). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Devis – travaux en forêt communale 2022

Le devis de ONF sur l'entretien des parcelles n°14 et 64 et les plantations sur parcelles n°2 pour un montant de 19.586 € HT, est accepté à l'unanimité.

La facture d'honoraires d'assistance technique de l'ONF sur la parcelle n° 61 d'un montant de 527 € - est refusée car non conforme à la procédure de la commande publique.

La facture pour plantation en peupliers sur la parcelle n° 61 pour l'entreprise d'un montant de 1.835 € HT est acceptée à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Appel à volontaires ! Le 25 juin 2022, à partir de 9 heures au préfabriqué se tiendra le premier atelier pour la préparation des décorations de Noël. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Comité des Fêtes : Les prochains « Vendredis de Remilly » auront lieu le 1er juillet avec restauration de l'association Les Milles Pattes, le 05 août avec barbecue de l'association le Carreau de Remilly, et le 2 septembre avec un feu d'artifice organisé par la Mairie.

Dépôt de candidature au projet « osons la nature » : la commune a décidé de déposer sa candidature au programme « osons la nature ». Ce programme proposé par l'association Pirouette Cacahuète vise à accompagner des collectivités, pour mettre en place des actions favorisant la biodiversité et le cadre de vie des habitants.